

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA  
DEMANDE POUR OBTENIR L'AUTORISATION DE PROCÉDER À UN PROJET D'INVESTISSEMENT  
VISANT L'AMÉNAGEMENT DU SITE DE BOUCHERVILLE**

---

**HISTORIQUE ET ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE**

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0006](#), p. 4;
  - (ii) R-3992-2016, pièce [B-0011](#);
  - (iii) R-3992-2016, pièce [B-0102](#), p. 8 (sous pli confidentiel).

**Préambule :**

(i) « *Gaz Métro a inauguré son premier centre de formation interne voué à l'enseignement des technologies gazières en 1960. Quelques années plus tard, l'ÉTG étendait ses activités scolaires à l'ensemble de la main-d'œuvre du secteur gazier. En 1993, l'ÉTG a obtenu le statut de centre d'enseignement privé, lui permettant de concevoir des programmes menant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales et d'une attestation de spécialisation professionnelle. L'ÉTG propose une gamme complète de programmes de formation adaptés à l'ensemble de l'industrie gazière. Ses services sont offerts à une multitude de publics, notamment aux étudiants, aux entreprises et aux intervenants en sécurité publique.*

[...] *En plus d'offrir un programme de formation sur mesure à ses étudiants, l'ÉTG contribue à l'essor du secteur gazier en proposant des services d'enseignement et d'assistance aux partenaires commerciaux de Gaz Métro, à la clientèle industrielle ainsi qu'aux différents intervenants responsables de la sécurité publique.* »

(ii) Organigramme au 30 septembre 2016 - Groupe corporatif

(iii) Gaz Métro présente le détail des transactions entre apparentées au 30 septembre 2016

Dans le cadre de la présente demande de renseignements, la Société en commandite Gaz Métro (SCGM ou Gaz Métro) est employée de façon consolidé tandis que Gaz Métro-daQ réfère à l'activité de distribution de gaz naturel au Québec de Gaz Métro, soit l'activité réglementée.

**Demandes :**

- 1.1 Veuillez élaborer sur le lien entre la Société en commandite Gaz Métro et l'École de Technologie Gazière (ÉTG), depuis son inauguration en tant que centre de formation interne jusqu'à ce jour en tant que centre d'enseignement privé.
- 1.2 Veuillez indiquer où se situe l'ÉTG dans l'organigramme du groupe corporatif, tel que présenté à la référence (ii).

1.3 Veuillez élaborer sur le lien entre Gaz Métro-daQ et l'ÉTG, depuis son inauguration en tant que centre de formation interne jusqu'à ce jour en tant que centre d'enseignement privé.

1.4 Veuillez indiquer si les actifs de l'ÉTG font partie de la base de tarification de Gaz Métro-daQ.

Le cas échéant, veuillez déposer les pièces du rapport annuel 2016 de Gaz Métro (dossier R-3992-2016) permettant de réconcilier le revenu requis associé aux activités de l'ÉTG à la base de tarification de Gaz-Métro-daQ.

1.5 Veuillez confirmer si dès inauguration de l'ÉTG en 1960, la formation était offerte seulement aux employés de Gaz Métro-daQ. Veuillez élaborer, le cas échéant.

1.6 Veuillez spécifier ce que représente « l'ensemble de la main-d'œuvre du secteur gazier » dont il est question à la référence (i).

Veuillez indiquer la proportion des employés de Gaz Métro-daQ par rapport à « l'ensemble de la main-d'œuvre du secteur gazier » dans les activités de l'ÉTG.

1.7 Considérant que l'ÉTG est depuis 1993, un centre d'enseignement privé, veuillez indiquer, selon les statistique de l'année 2016, la proportion et le nombre d'étudiants de l'ÉTG qui sont des employés de Gaz-Métro-daQ ainsi que la proportion et le nombre d'étudiants issus d'une multitude de publics, tel que mentionné à la référence (i).

Veuillez présenter votre réponse en ventilant la composante « multitude de publics » selon les éléments suivants : public, étudiants, entreprises et intervenants en sécurité publique.

1.8 En lien avec la réponse précédente, veuillez confirmer si les employés œuvrant dans les activités non réglementées de la SCGM reçoivent de la formation à l'ÉTG.

Si oui, veuillez indiquer leur proportion et nombre au cours de l'année 2016.

1.9 Veuillez indiquer si Gaz Métro considère l'ensemble des activités de l'ÉTG comme des activités réglementées au sens de la Loi sur la Régie de l'énergie (la Loi). Veuillez justifier votre réponse notamment en regard des articles 1, 2, 49, 63 et 73 de la Loi.

1.10 Veuillez indiquer si Gaz Métro considère que les activités de l'ÉTG relèvent de son droit exclusif de distribution.

1.11 Veuillez expliquer en quoi les actifs visés par le Projet sont des actifs destinés à la distribution de gaz naturel au sens de l'article 73 de la Loi.

- 1.12 Veuillez indiquer si l'établissement reçoit des subventions ou des revenus autres que ceux provenant de Gaz Métro. Dans l'affirmative, veuillez élaborer et confirmer les montants reçus au cours de l'année 2016.
- 1.13 Veuillez présenter et expliquer le détail des transactions associées aux rubriques « Loyer ÉTG », en lien avec Société en commandite Gaz Métro (SCGM) et « Revenus de loyer – ÉTG », en lien avec Société en commandite Gaz Métro Plus (SCGMP) qui figurent à la référence (iii).

### SOLUTION PROPOSÉE

- 2. Références :**
- (i) Pièce [B-0006](#), p. 5;
  - (ii) Pièce [B-0006](#), p. 7 et 8;
  - (iii) Pièce [B-0006](#), p. 8;
  - (iv) Pièce [B-0006](#), p. 8.

#### **Préambule :**

(i) « *La formation du personnel de l'Exploitation requiert que les stagiaires puissent mettre à profit leurs connaissances théoriques techniques dans le cadre de mises en situation pratiques où ils sont exposés à des situations d'urgence. Bien qu'une telle mise en situation puisse, à l'heure actuelle, se faire dans le cadre d'interventions réelles sur le terrain, l'occurrence de ces situations ne peut être planifiée, ce qui affecte la qualité et les coûts de la formation pratique des stagiaires.*

*Gaz Métro cherche constamment à contrôler ses coûts d'opération tout en maintenant une qualité de service élevée et en assurant la sécurité du réseau de distribution. Le présent Projet a pour but d'améliorer les conditions de réalisation des stages terrains de ses techniciens et de se doter d'installations capables de pallier les difficultés rencontrées lors de l'organisation des stages et des formations pratiques au cours desquels les tâches devant être évaluées pour l'obtention des compétences sont réalisées. » [nous soulignons]*

(ii) « *Actuellement, 48 activités pratiques sont couvertes par le programme de formation et 12 de ces activités (25 %) sont problématiques. Celles-ci sont associées à :*

- ✓ *l'intervention d'urgence;*
- ✓ *la SST; et*
- ✓ *les spécialités.*

*Près de 40 techniciens ont été formés et agissent comme coach terrain à tour de rôle, certains étant plus sollicités que d'autres.*

*Il existe des difficultés à coordonner les tâches terrain réelles avec les tâches à réaliser dans les différents cahiers de stage. Plusieurs stagiaires reviennent pour leur évaluation finale à l'ÉTG sans avoir accompli toutes les tâches requises dans leur cahier de stage, compte tenu notamment de la difficulté associée à la planification des mises en situation pratiques réelles susceptibles de se produire sur le terrain. Cette situation peut se traduire par des échecs possibles lors des évaluations finales de stage nécessitant de l'encadrement additionnel et une période additionnelle pour procéder à la réévaluation.*

*- Les installations extérieures actuelles (champs de pratique) de l'ÉTG sont insuffisantes, inadéquates ou inexistantes pour permettre la réalisation de certaines tâches prévues dans les cahiers de stage sur le terrain, notamment pour des exercices en situations réelles ou d'urgence ». [nous soulignons]*

*(iii) « L'insuffisance de la formation technique des cohortes lors du déroulement des stages en milieu de travail est un enjeu qui a été identifié par Gaz Métro il y a quelques années. Certains besoins de formations pratiques ne sont pas comblés actuellement. Plusieurs tâches ne sont pas complètement réalisées ou ne sont pas réalisées de façon optimale pour que l'apprentissage soit acquis de façon complète et réalisé de façon sécuritaire sur le terrain, en situation réelle ». [nous soulignons]*

*(iv) « Maintien de coûts élevés pour les services de firmes de spécialistes que Gaz Métro doit embaucher pour des formations spécifiques (par exemple les formations en espaces clos ou pour les machines de perçage, etc.), faute d'espace et d'équipements nécessaires ».*

## **Demandes :**

2.1 Veuillez préciser et présenter à l'aide d'exemples ce que Gaz Métro entend par « *l'occurrence de ces situations ne peut être planifiée* », « *les difficultés rencontrées lors de l'organisation des stages et des formations pratiques* » et « *tâches ne sont pas complètement réalisées ou ne sont pas réalisées de façon optimale* », tel que mentionné en (i) et (iii).

Veuillez élaborer sur l'impact de ces situations problématiques sur les coûts de formation pratique des stagiaires. Le cas échéant, veuillez déposer les coûts encourus lors des cinq dernières années pour ces services.

2.2 En référence à la citation (iii), la Régie note que l'insuffisance de la formation technique a été un enjeu identifié par Gaz Métro depuis quelques années.

Veuillez indiquer comment Gaz Métro parvient actuellement à résoudre les problématiques suivantes « *Plusieurs stagiaires reviennent pour leur évaluation finale à l'ÉTG sans avoir accompli toutes les tâches requises dans leur cahier de stage* » et « *Les installations extérieures actuelles (champs de pratique) de l'ÉTG sont insuffisantes, inadéquates ou inexistantes* », tel que mentionné à la référence (ii).

- 2.3 Veuillez élaborer à l'égard des coûts associés aux services de firmes de spécialistes que Gaz Métro doit embaucher pour des formations spécifiques, tel que mentionné à la référence (iv).

Veuillez déposer, pour les cinq dernières années, le détail de ces coûts ainsi que les pièces et les références au rapport annuel de Gaz Métro permettant de réconcilier ces coûts, le cas échéant.

3. **Référence :** Pièce [B-0006](#), p. 8.

**Préambule :**

*« Le Projet permettra donc d'accueillir des cohortes allant jusqu'à 16 étudiants, alors que les cohortes actuelles se limitent à 8 étudiants ».*

**Demande :**

- 3.1 Veuillez indiquer sur quelle base Gaz Métro a établi les besoins requis et le nombre d'étudiants par cohorte pour le Projet, tel que mentionné à la référence (i). Veuillez élaborer.

4. **Références :** (i) Pièce [B-0006](#), p. 10;  
 (ii) Pièce [B-0006](#), p. 19 et 20.

**Préambule :**

(i) « *La solution retenue par Gaz Métro répond aux objectifs énoncés à la section 1. Le tableau ci-dessous présente ces objectifs et les résultats anticipés de l'implantation du Projet.*

OBJECTIFS	RÉSULTATS ANTICIPÉS
Fournir des installations sécurisées pour la réalisation des stages et des formations pratiques	Amélioration de la performance générale et plus particulièrement en matière de santé et sécurité en conformité avec la réglementation
Fournir des installations permettant la mise en pratique de tâches critiques difficilement planifiables sur le terrain (notamment les situations d'urgence)	Meilleure préparation des techniciens pour affronter les situations d'urgence Sauvegarde du patrimoine d'expérience et d'expertise pratique de Gaz Métro
Utiliser des outils et équipements de pointe en matière de technologie gazière et de pédagogie	Amélioration de la performance générale et de la qualité de la formation offerte par Gaz Métro
Diversifier les formations pratiques pouvant être réalisées à l'ÉTG	Suivre l'évolution de nouvelles technologies Répondre aux besoins de formation d'un plus grand nombre de clients externes Augmentation des revenus permettant de réduire l'impact tarifaire pour les clients
Améliorer la productivité des équipes relevant de l'Exploitation	Impact sur la courbe d'apprentissage des techniciens en diminuant le temps requis pour la maîtrise des compétences-clés. Réduction du temps requis afin de détenir l'expérience et l'expertise nécessaires à la couverture d'urgence

»

(ii) « *L'analyse du tableau ci-dessus permet de constater que l'impact sur les tarifs représente une valeur actuelle nette de 1,549 M\$ sur 15 ans. Ce résultat tient compte des coûts d'opération annuels du Projet (électricité et chauffage, taxes municipales et scolaires, loyer de Gaz Métro Plus) évalués à 148 343 \$ et d'économies annuelles évaluées à 339 429 \$, découlant d'une durée de formation réduite, ainsi que des revenus additionnels associés à de la formation externe. Ces économies réduisent l'impact à la hausse sur les tarifs pour les clients* ». [nous soulignons]

**Demandes :**

- 4.1 Veuillez déposer une ventilation des éléments qui composent les coûts d'opération annuels du Projet évalués à 148 343 \$ ainsi que les économies annuelles évaluées à 339 429 \$, tel que mentionné à la citation (ii).

4.2 Veuillez déposer les détails du calcul permettant d'établir les montants d'économies annuelles de 339 429 \$ découlant de la formation réduite et des revenus additionnels associés à de la formation externe, tel que présenté à la citation (ii).

4.3 En référence au tableau de la citation (i), la Régie constate que le Projet vise à répondre « *aux besoins de formation d'un plus grand nombre de clients externes* ».

Veuillez confirmer que le Projet ne sera pas entièrement dédié aux besoins de formation du personnel de Gaz Métro. Le cas échéant, veuillez élaborer et présenter la proportion du Projet qui sera dédiée à l'activité réglementée (daQ) ainsi que la proportion dédiée à l'activité non réglementée et aux clients externes.

4.4 Veuillez élaborer et quantifier les résultats anticipés du tableau de la référence (i), à l'égard des éléments suivants : « *Répondre aux besoins de formation d'un plus grand nombre de clients externes* » et « *Augmentation des revenus permettant de réduire l'impact tarifaire pour les clients* ».

4.5 Veuillez indiquer si l'ÉTG détient un plan stratégique permettant d'établir les objectifs d'affaires du centre de formation. Dans l'affirmative, veuillez déposer ce plan.

4.6 Veuillez élaborer sur les projections de l'ÉTG pour les quinze prochaines années quant à l'évolution de sa clientèle, particulièrement celle externe.